

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 19 juin 2018, à 21 h 10, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
- M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
- M. Éric Girard - conseiller siège no 3
- M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
- Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
- Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h 10.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les conseillers présents sur le territoire assistent à ladite séance extraordinaire et renoncent tous personnellement à l'avis de convocation.

88-06-18 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance extraordinaire du conseil municipal
du 19 juin 2018 à 20 h

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Subvention nouveaux horizons
5. Période de questions sur les sujets de la séance uniquement
6. Clôture et levée de la séance

89-06-18 4. SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE l'OSBL - Site touristique de Maddington inc. dépose une demande de subvention auprès d'*Emploi et Développement social Canada* dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons*;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention concerne des exercices pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'OSBL ne possède pas de terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de

Appuyée par

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, suite à l'obtention de ladite subvention, l'OSBL a l'autorisation d'installer les exercices sur le terrain de la Municipalité situé au 86, route 261 à Maddington Falls.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

90-06-18 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés
et discutés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Que la séance soit levée à 22 h 05.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Brûlé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 3 juillet 2018